

Communiqué du 19 mars 2025

19^e Semaine de mobilisation pour le droit de mourir dans la dignité

Du 22 au 30 mars 2025, les militants de la liberté se mobilisent !

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité et, à travers elle, les plus de 90% des Français qui souhaitent la légalisation de l'aide active à mourir (euthanasie ou suicide assisté), se mobilise du 22 au 30 mars autour d'un seul mot d'ordre : **Vigilance parlementaire !**

Depuis trop longtemps, en effet, le sujet de la liberté en fin de vie fait les frais des attermoissements de nos gouvernants. Le projet de loi adopté en avril 2024 par le Conseil des Ministres puis discuté à l'Assemblée nationale au printemps a été balayé par la dissolution ; puis la censure de décembre dernier a anéanti les espoirs d'un nouvel examen du texte en février 2025.

Aujourd'hui, la date du 12 mai 2025 est évoquée pour l'ouverture des débats au Parlement (séance publique ; examen en commission des affaires sociales dès le 8 avril), mais avec un texte coupé en deux : soins palliatifs d'un côté ([proposition de loi présentée par Annie Vidal relative aux soins palliatifs et d'accompagnement](#)), aide à mourir de l'autre ([proposition de loi présentée par Olivier Falorni relative à la fin de vie](#)). Une manœuvre dilatoire !

Les malades ont véritablement le sentiment d'être méprisés par un État dont le Premier ministre affirme sans ciller que des adolescents seraient euthanasiés en Belgique au motif qu'ils seraient mal dans leur peau !

Ces tergiversations incessantes ont pour effet de priver les Français de leur droit élémentaire à leur autodétermination en fin de vie et de laisser mourir dans des conditions inhumaines des personnes qui auraient pu prétendre au bénéfice d'une aide active à mourir.

Du 22 au 30 mars 2025, partout en France, les militants de la liberté se mobilisent. Ils demandent l'assurance que les deux textes iront au bout de la procédure parlementaire et seront votés puis promulgués en même temps pour que très vite, à l'égal de leurs voisins belges, espagnols ou portugais, ils disposent librement de leur fin de vie.